

ABONNEMENT.

Sauumur: Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste: Un an... 85 fr. Six mois... 48. Trois mois... 25.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 50. Faits divers... 15.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiq. doivent être remis au bureau du journal la veille de la production, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

14 Juin 1883.

Chronique générale.

L'HONNÉTÉ ÉLECTORALE DE LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE.

Parmi les rangées les mieux cotées du programme électoral républicain, figure, on le sait, la suppression de la candidature officielle.

Il n'est pas un des ancêtres de la troisième République qui n'ait à son actif une vingtaine de professions de foi sur cette note sonore. A les entendre, c'était une lâpre d'essence purement monarchique, et dont l'air pur de la liberté allait à jamais débarrasser la France.

Mais il paraît que la pudeur virginale avec laquelle ces messieurs prétendaient traiter le suffrage universel, n'est bonne que pour les candidats conservateurs.

Quand il s'agit de républicains, même mauvais teint, la pression officielle devient le plus saint des devoirs.

On embroche les maires, les gendarmes, voire les juges de paix et les instituteurs, et l'on presse l'électeur, comme jadis, dans les mauvais lieux de Londres, on pressait les marins et les soldats.

On pratique au grand jour le système des corruptions et adulations perfectionnées.

Lundi, à la Chambre, M. Paul de Cassagnac a conté tout au long l'histoire d'une élection tellement normale que le candidat aurait pu tout aussi bien s'intituler député de Bondy.

Et ce candidat a été validé!

C'est un républicain de fraîche date, ayant trouvé bien tard son chemin de Damas; mais qu'importe à la majorité! N'est-il pas digne de figurer sur ses bancs?

Autrefois, ces rollies, ces changeurs de chemises politiques étaient la risée de tous les partis.

Mais la République n'a pas le droit d'être difficile. S'il lui fallait fouiller le passé de ses fidèles défenseurs, combien d'entre eux échapperaient à l'épuration?

Aussi la Chambre s'est-elle bornée à blâmer doucement le zèle un peu exagéré de certains fonctionnaires en faveur du candidat officiel.

S'il s'était agi d'un conservateur, comme la chose eût été clôturée par une bonne invalidation dans toutes les formes!

Après cela, peut-être le nouvel élu changera-t-il encore une fois son orientation politique. Il ne faut pas se fier à ces éternels palinodistes: ils n'ont jamais dit leur dernier mot.

Ainsi que nous l'avons dit hier, le Sénat a nommé l'importante commission chargée d'examiner le projet relatif à la réforme du personnel judiciaire.

Sur les neuf commissaires élus, trois, MM. Jules Simon, Lacaze et Batbie sont absolument hostiles au projet; M. Ribière y est seul favorable; les cinq autres, MM. Parent, Albert Grévy, Lenoël, Emile Labiche et Tenaille-Saligny acceptent la loi, mais avec des réserves plus ou moins considérables.

Il est difficile de prévoir dès aujourd'hui ce qu'il adviendra, avec de tels commissaires, du projet voté par la Chambre, ni s'il restera enterré longtemps dans les cartons; tout ce que l'on peut dire, c'est que d'ores et déjà le rejet du principe du comité supérieur et de la suspension indéfinie de l'inamovibilité est assuré.

La Chambre a terminé hier, après une très-longue lutte, la discussion du projet accordant l'autorisation de verser de l'école sur la récolte de 1882, et malgré les efforts désespérés des partisans de cette loi dangereuse, celle-ci a été repoussée par 273 voix contre 204.

Nous avons rarement vu la Chambre dans un pareil état d'agitation; cela ne s'explique que par tous les intérêts locaux soulevés

par cette question; à certains moments, les colloques particuliers étaient si nombreux que c'est à peine si on entendait l'orateur.

Défendu par M. Rouvier, par M. Desprez, par M. Bernard-Lavergne, le projet a été combattu avec non moins d'énergie notamment par M. Pieyre, à qui revient l'honneur de la victoire.

« La proposition, a-t-il dit, ne peut avoir pour effet que de « déterminer la hausse des » trois-six et de venir en aide à une « spéculation compromise ».

C'est là-dessus que la Chambre s'est déterminée.

Toutes nos félicitations au vaillant député d'Uzès.

Le bruit de la démission de M. Challemel-Lacour a été mis en circulation. Il paraît que le ministre des affaires étrangères ne s'entendrait pas avec ses collègues au sujet des négociations avec la Chine. Le gouvernement désire que M. de Kergaradec, porteur d'un ultimatum à la cour de Hué, attende à Saigon le dénouement de la mission Tricou auprès du Céleste-Empire. M. Challemel-Lacour ne partage pas cette manière de voir; il voudrait une intervention armée immédiate, au risque de rompre avec la Chine. Le ministre des affaires étrangères redoute une aggravation de difficultés en suivant la politique de temporisation; les coups de force lui sourient.

Le bruit se confirme que M. Tirard, sentant qu'il n'a point d'autorité dans la commission du budget, point de crédit dans la Chambre, se voyant abandonné par ses propres collègues du conseil, se retirerait dès que son élection sénatoriale sera un fait acquis.

Le ministre des travaux publics est, en effet, obligé de résoudre lui-même les difficultés budgétaires, en face de l'impuissance de son collègue.

LE RÉTABLISSEMENT DE LA GARDE NATIONALE.

On se rappelle que le citoyen Joffrin avait présenté au conseil municipal de Paris deux propositions tendant, l'une à la suppression de la police et au rétablissement de la garde nationale, l'autre à l'organisation, par la ville, d'ateliers de boulangers, de boucherie, etc., destinés aux ouvriers.

Après un long sommeil, la commission chargée d'examiner ces deux propositions, s'est réunie hier au pavillon de Flore.

Les commissaires continuent à se montrer favorables à l'armement général de tous les citoyens, autrement dit au rétablissement de la garde nationale, mais ils repoussent les autres demandes formulées par le citoyen Joffrin. (National.)

Nous lisons dans le Journal du Loiret:

« On cite un certain nombre de départements où le ministère, effrayé de la répulsion des populations pour la nouvelle loi de l'enseignement primaire, a laissé cette loi inappliquée jusque dans des communes qui ont une municipalité radicale. »

Le ministre de la marine vient de déclarer qu'il se trouvait dans l'obligation de demander à la Chambre un supplément de crédit pour notre expédition au Tonkin, par suite de la décision prise pour l'envoi de nouvelles troupes.

Ce supplément de crédit ne dépasserait pas deux millions... pour le moment.

On lit dans la France:

« Le gouvernement avait promis de communiquer à la presse les noms des soldats tués dans l'affaire d'Hanoi, où a péri le commandant Rivière. »

« Le gouvernement ne communique rien. » Ou il ne reçoit aucune dépêche, et celles que publie l'Agence Havas sont fausses; ou il n'ose point faire connaître le chiffre exact des morts. »

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE BIJOU DE RENÉ

Le huitième jour, Laurence est entre les mains la longue biographie du comte de Marolles.

Mais, pendant ces huit jours, le jeune docteur avait soulevé dans la ville un bruit énorme, un bruit favorable, et posant ce médecin comme un prince de la science.

Appelé au chevet du conservateur des hypothèques, abandonné des autres médecins qui n'avaient pu diagnostiquer le mal interne dont il allait mourir, le docteur de Marolles eut recours au procédé de Braid et endormit le malade en lui enjoignant de regarder son porte-lancettes. Le sommeil arriva doux et sans mouvement, et le malade hypnotisé de cette façon, donna lui-même au médecin des renseignements sur son mal, avec l'indication des remèdes les plus efficaces pour l'atténuer.

Et les autres médecins de rire à gorge ouverte. Ce jeune confrère était pourvu d'assez d'audace pour mettre un tantinet de charlatanisme dans sa pratique médicale!

Le docteur Angioli ne fut pas le dernier à rire. A sa plus proche rencontre avec son jeune confrère, il parla du sommeil artificiel avec quelque peu

d'irrévérence.

— Vous auriez tort de faire de l'hypnotisme une naïve superstition, répondit le docteur de Marolles avec le plus grand calme; on doit y croire, comme à tous les faits patents. Bien que ce rocoin de la science n'ait pas été jusqu'à présent exploré, c'est une parcelle du domaine scientifique, bien distinct de la fantasmagorie. Pyrrhus, roi d'Épire, qui vivait trois siècles avant J.-C., Vespasien, l'empereur romain, connaissaient le moyen de guérir par simple attouchement. Et les rois de France? Pensez-vous que leur puissance curative ait été complètement un rêve? L'hypnotisme n'est qu'une face de la question. Quoi qu'il en soit des légendes, que je vous abandonne, il est impossible de nier des faits qu'on renouvelle à volonté. Quand, dans ma pratique, la science courante aura dit son dernier mot, et restera, comme on dit, à quia, j'endormirai mes malades.

— Docteur, appelez-moi dans un de ces cas-là, dit le docteur Angioli. J'incline à croire au sommeil artificiel, je l'admets même, si vous voulez, mais le reste est plaisanterie... jusqu'à nouvel ordre du moins.

Les gens de la ville, étrangers à la science, les femmes surtout, s'engouèrent du docteur de Marolles, et les incrédules ne savaient que répondre, quand on leur opposait la guérison du conservateur des hypothèques.

Le jeune médecin tenait donc la corde, et sa clientèle devint considérable. Encore une guérison par le sommeil artificiel, et ses confrères n'auraient plus qu'à glaner humblement derrière lui.

— Que t'en semble? demanda le docteur Angioli à sa fille.

— Mais, père, n'es-tu pas plus compétent que moi?

— Enfin... que penses-tu de l'homme?

— Il a du savoir-faire. Et maintenant, à mon tour. Que penses-tu des deux derniers articles de la Sibylle?

— Je pense que la Sibylle prend de l'envergure et gagne énormément.

— Grâce à qui?

— Dam, grâce à sa rédaction.

— Reconnais-tu la plume qui nous a donné ces deux articles?

— Non, mais c'est une plume vaillante et bien distinguée.

— C'est M. René.

— Qui ça, René?

— L'auteur de la Chanson des Volontaires.

— Ce petit poétailon?

— C'est méchant, cela, petit père!

— Mais, mon enfant, qu'est-ce que ça prouve, quatre ou cinq couplets? Retiens bien ceci pour ta gouverne: nous avons tous à l'état latent une chanson quelconque, un article, un petit chef-

d'œuvre, qui dort souvent pour l'éternité dans les bas-fonds de notre intelligence. Nous sommes des cloches au repos, tous tant que nous sommes; il suffit d'un coup bien frappé pour nous rendre sonores. Seulement, le coup pour le plus grand nombre ne vient jamais. Ne t'explique pas autrement ce qu'on a si bénévolement appelé le Bijou de René. Tout autre que lui, frappé de la même impression, t'aurait sonné tes couplets.

— Alors, dans ta pensée, il n'y a pas de génie littéraire?

— Le génie, c'est la cloche en branle, voilà tout.

— Dieu veuille, cher père, mettre dans ma vie une cloche de ce genre-là!

— Je crois, Laurence, que la question qui plane au-dessus de nous deux va se poser toute seule. Tu sais, mon enfant, le profond amour que j'ai pour toi. C'est donc parce que je t'aime plus que tout au monde qu'il est de mon devoir de mettre dans ta vie autre chose qu'un pauvre poétailon... laisse-moi finir... autre chose qu'un pauvre écrivassier. Pour toi, mon enfant, je suis en train de faire un rêve splendide.

— Tu me maries... dans ce rêve?

— Je te marie.

— Si j'ai voix au chapitre, j'avoue que je voudrais bien avoir une de ces cloches dont tu parlais tout à l'heure.





